

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Concours 2023 du Fonds d'innovation

Lignes directrices à l'intention des
membres des comités experts

Version révisée, mai 2022

INNOVATION

Fondation canadienne
pour l'innovation

Canada Foundation
for Innovation



Table des matières

Partie 1 – Ce qu’il faut savoir sur ce concours	3
Raison d’être du concours.....	3
Objectifs du concours	3
Processus d’évaluation.....	3
Échelle d’évaluation	5
Décisions de financement	7
Critères d’évaluation et normes	7
Principes de l’évaluation du mérite	7
Partie 2 – Ce qu’il faut savoir pour évaluer	9
Matériel pour réaliser l’évaluation	9
Rôles et responsabilités des comités experts.....	9
Présidence	9
Membres	9
Personnel de la FCI	9
Observateurs et observatrices	10
Logistique des réunions	10
Précisions concernant chaque étape.....	10
Étape 1 – Avant la réunion	10
Étape 2 – Pendant la réunion	11
Étape 3 – Après la réunion.....	11
Partie 3 – Normes d’évaluation et instructions fournies aux établissements demandeurs (avec instructions à l’intention des évaluateurs et évaluatrices)	12
Objectif 1	12
Recherche ou développement technologique ..	12
Expertise de l’équipe	13
Composition de l’équipe	14

À propos de la Fondation canadienne pour l’innovation

La Fondation canadienne pour l’innovation (FCI) verse des contributions financières aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche ainsi qu’aux organismes de recherche à but non lucratif du Canada pour qu’ils puissent accroître leur capacité à mener des recherches de grande qualité. La FCI investit dans l’infrastructure dont les chercheurs et chercheuses ont besoin pour voir grand, innover, et repousser les frontières du savoir. Ces investissements aident les établissements à attirer et à retenir les meilleurs talents au monde, à former la prochaine génération de chercheurs et chercheuses et à soutenir la recherche de calibre mondial qui renforce notre économie et qui améliore la qualité de vie de la population canadienne.

Un avenir meilleur, maintenant

Depuis 25 ans, nous investissons dans les idées qui transforment notre monde

Objectif 2.....	16
Infrastructure	16
Pérennité	16
Objectif 3.....	18
Retombées.....	18



À qui ces lignes directrices sont-elles destinées?

Ces lignes directrices sont destinées aux membres des comités experts qui examinent les propositions soumises dans le cadre du concours 2023 du Fonds d'innovation de la Fondation canadienne pour l'innovation.



Mot de remerciement

Nous tenons à vous remercier d'avoir accepté de participer au processus d'évaluation du concours 2023 du Fonds d'innovation. La réussite de notre processus d'évaluation du mérite tient à la collaboration de personnes dévouées comme vous qui consacrent de leur temps et leur expertise. Nous vous sommes très reconnaissants des efforts que vous déployez.

Partie 1 – Ce qu’il faut savoir sur ce concours

Raison d’être du concours

Le succès de la communauté de recherche du Canada repose sur sa capacité à pleinement réaliser le potentiel des personnes et à exploiter son infrastructure. Le Fonds d’innovation investit de façon soutenue dans l’infrastructure de recherche : de la recherche fondamentale et appliquée aux développements technologiques.

Le Fonds d’innovation soutient un large éventail de programmes de recherche, notamment dans les domaines du génie, des sciences naturelles, de la santé, sociales, humaines et des arts ainsi que des activités de recherche interdisciplinaire.

Les projets financés par le Fonds d’innovation permettront au Canada de demeurer à l’avant-garde de l’exploration du savoir et de la production de connaissances, tout en générant d’importantes retombées socioéconomiques, environnementales et en matière de santé afin d’apporter des solutions aux défis mondiaux.

Les projets d’infrastructure de recherche devraient :

- Être conformes aux priorités stratégiques de l’établissement;
- Être suffisamment matures et offrir la meilleure chance d’atteindre des résultats transformateurs;
- Permettre aux équipes et aux établissements de bâtir sur les capacités existantes pour accélérer les activités de recherche ou de développement technologique en cours ou améliorer des secteurs émergents jugés prioritaires;
- Permettre aux équipes d’exploiter le plein potentiel de l’infrastructure de recherche et de mener des travaux de calibre mondial.

Objectifs du concours

- Favoriser des activités de recherche ou de développement technologique concurrentielles sur la scène internationale grâce à la participation équitable de membres d’équipes ayant l’expertise requise;
- Accroître et optimiser la capacité des établissements et des communautés de recherche à mener les activités de recherche ou de développement technologique proposées pendant la durée de vie utile de l’infrastructure;
- Générer des retombées socioéconomiques, environnementales ou en matière de santé pour la population canadienne.

Processus d’évaluation

Afin d’investir dans les meilleurs projets, nous nous sommes dotés d’un processus d’évaluation du mérite éprouvé. Ce processus repose sur des évaluateurs et évaluatrices indépendants du Canada et du monde entier. C’est pourquoi les propositions sont évaluées de manière juste, transparente, concurrentielle et rigoureuse. Ces évaluateurs et évaluatrices consacrent du temps et des efforts inestimables à ce processus pour qu’en fin de compte, le conseil d’administration de la FCI puisse rendre ses décisions par rapport au financement des projets.

Le processus d’évaluation du mérite des concours du Fonds d’innovation compte trois étapes : l’évaluation des propositions par les comités experts, puis par les comités d’évaluation multidisciplinaires (CEM) et enfin par un comité d’évaluation multidisciplinaire spécial ([voir figure 1](#)).



Notre engagement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

Dans l'ensemble de nos activités, nous reconnaissons qu'un large éventail de perspectives, de compétences et d'expériences contribue à rehausser le niveau d'excellence en recherche. C'est pourquoi nous nous engageons à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

Équité : nous voulons que tous les établissements admissibles au financement de la FCI aient accès et puissent bénéficier de nos programmes et de l'infrastructure que nous finançons au moyen de procédures bien établies, justes et impartiales.

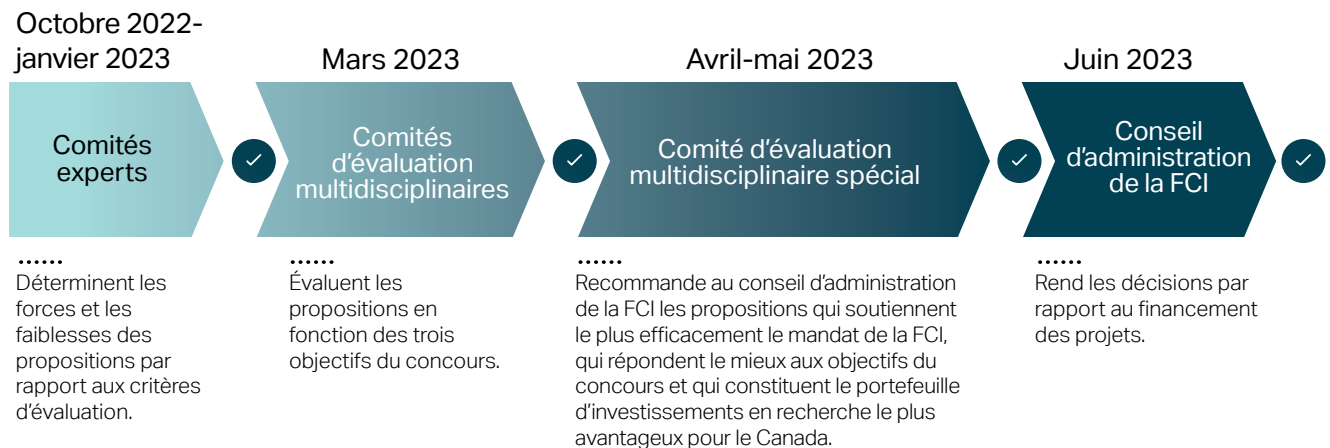
Diversité : nous accordons de l'importance aux caractéristiques qui permettent aux établissements et à leurs communautés de recherche de réussir, quel que soit leur parcours ou leur provenance. Cela comprend notamment les caractéristiques

individuelles comme le genre, la langue, la culture et le stade de carrière; les caractéristiques institutionnelles comme la taille, le type et l'emplacement; ainsi que celles de l'ensemble du spectre de la recherche fondamentale et appliquée et de chaque discipline.

Inclusion : nous encourageons une culture de collaboration, partenariat, contribution et engagement entre divers groupes de personnes, établissements et domaines de recherche afin de maximiser le potentiel de l'écosystème de recherche du Canada.

Nous croyons que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l'ensemble de l'écosystème de la recherche, y compris les bailleurs de fonds, les établissements, les chercheurs, les experts et les évaluateurs.






Figure 1 : Processus d'évaluation du mérite du Fonds d'innovation



Échelle d'évaluation

Nous avons recours à une échelle d'évaluation comprenant cinq cotes pour évaluer dans quelle mesure une proposition répond à chacun des critères d'évaluation du concours (figure 2). Les cotes attribuées doivent être fondées sur les forces et les faiblesses de la proposition par rapport à la norme. Nous vous invitons à utiliser l'éventail complet de cotes pour évaluer les propositions, tant dans votre évaluation préliminaire qu'au moment où le comité expert doit parvenir à un consensus.

Figure 2 : Échelle d'évaluation

 EX	 ST	 SF	 PS	 NS
Satisfait à et dépasse largement la norme.	Satisfait à la norme.	Satisfait à la norme, n'ayant que quelques faiblesses mineures.	Satisfait partiellement à la norme, malgré des faiblesses importantes.	Ne satisfait pas à la norme en raison de faiblesses majeures.

Une cote «ST» indique, pour chaque critère, qu'une proposition satisfait à la norme et répond à chaque instruction qui lui est associée.

Quand une proposition répond à chaque instruction associée à un critère et démontre qu'elle présente des qualités ou des forces qui dépassent les attentes, vous pouvez donner la cote «EX».

Consultez la « [Partie 3 – Normes d'évaluation et instructions fournies aux établissements demandeurs \(avec instructions à l'intention des évaluateurs et évaluatrices\)](#) » pour en savoir plus.

Première étape : les comités experts

Des comités experts examinent un petit nombre de propositions regroupées selon leur domaine de recherche. Ils déterminent les forces et les faiblesses de ces propositions par rapport aux six critères d'évaluation. Ce processus est adapté à la nature et à la complexité des propositions.

Seules les propositions qui atteignent le seuil d'excellence du concours passeront à l'étape suivante (voir « [Quel est le seuil d'excellence?](#) »).

Deuxième étape : les comités d'évaluation multidisciplinaires



Les comités d'évaluation multidisciplinaires (CEM) examinent toutes les propositions qui ont atteint le seuil d'excellence à l'étape précédente. Chaque CEM évalue un ensemble de propositions de taille et de complexité semblables, en fonction des trois objectifs du concours.

Au moins un CEM examinera exclusivement les propositions soumises par des petits établissements (voir « [Quelle est la définition d'un « petit » établissement?](#) »).








Quel est le seuil d'excellence?

Le seuil d'excellence pour accéder à l'étape des comités d'évaluation multidisciplinaires varie en fonction de la taille de l'établissement administratif. (Voir « [Quelle est la définition d'un « petit » établissement?](#) »)

Petits établissements – Les propositions atteignent le seuil d'excellence à moins qu'elles ne reçoivent le pointage :  ou  trois fois ou plus.

Tous les autres établissements – Les propositions atteignent le seuil d'excellence à moins qu'elles ne reçoivent l'un des pointages suivants :

-  ou  trois fois ou plus;
- ,  ou  quatre fois ou plus.

Voir [figure 2 : Échelle d'évaluation](#).

Suite à une analyse minutieuse des propositions et des rapports des comités experts, les CEM sont chargés de :

- Déterminer les propositions ayant des faiblesses importantes par rapport au critère «Composition de l'équipe». Ces propositions seront retirées du concours;
- Déterminer les propositions qui affichent les normes d'excellence les plus élevées et remplissent le mieux les trois objectifs du concours en tenant compte des autres propositions présentées;
- Formuler des recommandations par rapport au financement et au montant à allouer à chaque proposition, lesquelles seront utilisées à la prochaine étape du processus d'évaluation.

Troisième étape : le comité d'évaluation multidisciplinaire spécial

À la troisième et dernière étape de l'évaluation, un comité d'évaluation multidisciplinaire spécial examine les rapports des CEM concernant les propositions faisant l'objet d'une recommandation de financement de leur part. Le comité d'évaluation multidisciplinaire spécial s'assure du fait que les évaluations des CEM sont cohérentes entre elles. Dans le cas où les recommandations des CEM dépasseraient le budget disponible, il doit recommander au conseil d'administration de la FCI les propositions qui soutiennent le plus efficacement le mandat de la FCI, qui répondent le mieux aux objectifs du concours et qui constituent le portefeuille d'investissements en recherche le plus avantageux pour le Canada.



Quelle est la définition d'un « petit » établissement?

Les petits établissements sont ceux dont la part de financement totale des trois organismes fédéraux de financement de la recherche est inférieure à un pour cent.



Quels sont les critères d'évaluation?

Les comités experts évaluent les propositions selon six critères d'évaluation :

Recherche ou développement technologique –

Les activités de recherche ou de développement technologique sont novatrices, réalisables et concurrentielles sur la scène internationale.

Expertise de l'équipe – L'équipe possède l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien les activités de recherche proposées.

Composition de l'équipe – Les principes d'équité et de diversité ont été pris en compte lors de la composition de l'équipe, y compris dans le choix des responsables d'équipe. On s'engage à créer un milieu de travail inclusif dans lequel tous les membres sont pleinement intégrés à l'équipe et soutenus par elle.

Infrastructure – L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche proposées et améliore de manière optimale les capacités existantes.

Pérennité – L'infrastructure sera utilisée et maintenue de façon optimale pendant sa durée de vie utile grâce à des engagements concrets.

Retombées – L'équipe et ses partenaires ont un plan bien défini pour transférer les résultats des activités de recherche ou de développement technologique. Les résultats sont susceptibles de générer des retombées socioéconomiques, environnementales ou en matière de santé pour la population canadienne.

Consultez la «[Partie 3 – Normes d'évaluation et instructions fournies aux établissements demandeurs \(avec instructions à l'intention des évaluateurs et évaluatrices\)](#)» pour en savoir plus.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI rendra ses décisions de financement à sa séance de juin 2023, après quoi, nous avisons les établissements demandeurs de ces décisions et leur envoyons le rapport du comité expert et celui du CEM qui concernent leur proposition.

Critères d'évaluation et normes

Les comités experts évaluent les propositions selon six critères d'évaluation qui reflètent les objectifs du concours. Pour être financée, une proposition doit satisfaire à une norme correspondant à chaque critère. Dans l'appel à propositions, il est indiqué aux établissements demandeurs de décrire précisément dans quelle mesure leur proposition répond à chaque critère d'évaluation et de fournir suffisamment de renseignements pour permettre aux évaluateurs et évaluatrices de juger du mérite de chaque projet (voir la [«Partie 3 – Normes d'évaluation et instructions fournies aux établissements demandeurs \(avec instructions à l'intention des évaluateurs et évaluatrices\)»](#)).

Principes de l'évaluation du mérite

Notre processus d'évaluation du mérite repose sur les principes d'intégrité et de confidentialité afin de continuer à mériter la confiance du milieu de la recherche, du gouvernement et du public. Tous les membres de comités experts doivent donc se conformer à l'[Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#).

Intégrité

Nous nous attendons à ce que les évaluateurs et évaluatrices observent les normes d'éthique et d'intégrité les plus rigoureuses qui soient. Cela signifie que des intérêts personnels ne doivent jamais influencer ni sembler influencer les recommandations. Une personne est recrutée à titre individuel, et non pour représenter ou défendre une discipline ou une organisation. Tout conflit d'intérêts doit nous être déclaré et nous déterminons s'il est gérable ou s'il convient d'écarter la personne ciblée du processus d'évaluation.

Confidentialité

Notre processus d'évaluation est confidentiel. Accepter de faire partie d'un de nos comités d'évaluation, c'est s'engager à respecter l'[Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#). Cela signifie que toute information qui vous sera transmise doit être traitée comme confidentielle en tout temps. Les propositions ne doivent faire l'objet d'aucune discussion. Si une personne sollicitée pense ne pas posséder l'expertise nécessaire pour rendre une évaluation utile sans en discuter avec un ou une collègue, nous vous prions de décliner notre invitation à prendre part au processus d'évaluation.

Préjugés

L'évaluation du mérite est en soi un processus subjectif. Les préjugés peuvent être inconscients et se manifester de plusieurs façons. Ils peuvent reposer sur :

- Une école de pensée, une préférence pour la recherche fondamentale, appliquée ou translationnelle, un parti pris pour un champ de recherche, une sous-discipline ou une approche (émergente ou non);
- La taille ou la réputation de l'établissement demandeur;
- L'âge, la langue, les facteurs identitaires ou le genre des personnes concernées.

Nous vous encourageons vivement à suivre le [module de formation sur les préjugés et le processus d'évaluation par les pairs](#) mis au point par les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines. Il permet de mieux comprendre certains types de préjugés et comment ceux-ci influencent l'évaluation du mérite, tout en suggérant des façons d'en atténuer les effets (voir « [Notre engagement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion](#) »).

Langues officielles

Nous offrons des services dans les deux langues officielles du Canada : le français et l'anglais. Les comités doivent s'assurer que toutes les propositions soumises dans l'une des deux langues officielles font l'objet d'une évaluation complète et détaillée. Si l'on vous a assigné une proposition dans une langue que vous ne comprenez pas, veuillez immédiatement nous le faire savoir et nous l'attribuerons à un autre membre du comité d'évaluation. Les réunions des comités se déroulent habituellement en anglais.

Partie 2 – Ce qu’il faut savoir pour évaluer

Matériel pour réaliser l’évaluation

Vous trouverez toute la documentation et l’information dont vous avez besoin pour réaliser l’évaluation dans le [Système de gestion des contributions de la FCI \(SGCF\)](#). Nous y créons un compte pour chaque membre de comité qui accepte de participer au processus d’évaluation. Si vous possédez déjà un compte, le matériel d’évaluation relatif à ce concours s’y trouvera.

Le SGCF est divisé en différents tableaux de bord selon le type d’utilisateur ou d’utilisatrice. Le « tableau de bord de l’évaluateur » qui permet de consulter le matériel et d’entamer le processus d’évaluation, est accessible en cliquant sur le nom du comité. La page « Évaluation et documentation » apparaîtra. Vous y trouverez :

- Des documents de référence : ces lignes directrices, mais aussi des normes d’évaluation et instructions fournies aux établissements demandeurs (avec instructions à l’intention des évaluateurs et évaluatrices), etc.;
- Des renseignements sur les réunions : dates, heures de début/fin et ordres du jour;
- Les propositions;
- Un formulaire d’évaluation préliminaire (sous l’onglet « Votre évaluation »).

Consultez le document d’[initiation au Système de gestion des contributions de la FCI – Guide des évaluateurs](#) pour en savoir plus.

Rôles et responsabilités des comités experts

Présidence

La présidence d’un comité expert est chargée d’en diriger les réunions en s’assurant que :

- Les avis de tous les membres soient pris en considération;
- Toutes les propositions soient évaluées équitablement, uniformément et conformément aux lignes directrices énoncées dans le présent document;
- Chaque proposition soit examinée de manière suffisamment détaillée;
- Les membres parviennent à un consensus sur l’évaluation de chaque critère;
- Les cotes soient suffisamment justifiées pour permettre au personnel de la FCI de rédiger l’ébauche du ou des rapports de son comité.

La présidence doit également s’assurer que le ou les rapports de son comité reflètent fidèlement les discussions qui se sont tenues à propos de chaque proposition évaluée lors des réunions.

Membres

Les membres des comités experts ont une expertise pointue dans divers aspects traités dans les propositions que leur comité aura à évaluer. Selon leur nombre, soit les propositions font l’objet d’une évaluation par tous les membres du comité soit par un sous-ensemble du comité. Les membres doivent lire l’ensemble des propositions afin de prendre pleinement part aux échanges lors de la réunion. Après avoir discuté d’une proposition, les membres devront parvenir à un consensus sur la cote à attribuer à chaque critère d’évaluation.

Personnel de la FCI

Au moins un membre du personnel de la FCI assistera à chacune des réunions pour épauler la présidence, prendre des notes et clarifier les politiques et les processus de la FCI. Le personnel de la FCI rédige l’ébauche du ou des rapports du comité expert.

Observateurs et observatrices

Occasionnellement, d'autres membres du personnel de la FCI participent aux réunions des comités à titre d'observateurs ou observatrices. En outre, afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement d'activités d'évaluation, nous pourrions inviter des représentants et représentantes des provinces ou des territoires concernés ou d'autres parties prenantes à se joindre aux réunions des comités experts à titre d'observateurs ou observatrices.

Logistique des réunions

Les comités experts se réuniront par visioconférence. Selon le nombre de propositions et la disponibilité des membres, il pourrait y avoir plusieurs réunions. Nous envoyons des instructions pour pouvoir se connecter à la plateforme de vidéoconférence avant les réunions.

Tableau 1 : Sommaire des activités principales des comités experts

Échéance	Activités
Avant la réunion	Les membres doivent : <ul style="list-style-type: none">• Activer leur compte et accéder au Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF);• Consulter les documents d'évaluation disponibles dans leur tableau de bord;• Suivre le module de formation sur les préjugés et le processus d'évaluation par les pairs (voir « Préjugés »);• Évaluer les propositions en fonction des critères d'évaluation;• Transmettre à la FCI leur(s) évaluation(s) préliminaire(s) au moins trois jours avant la réunion.
Pendant la réunion	La présidence dirige la réunion en invitant à discuter des propositions à tour de rôle. Le comité cerne les forces et les faiblesses de chaque proposition selon chaque critère d'évaluation, de façon à atteindre un consensus sur la cote à attribuer. Cette discussion alimente le ou les rapports du comité expert.
Après la réunion	Le personnel de la FCI rédige l'ébauche du rapport de chaque proposition au nom du comité. La présidence ou les membres du comité passent en revue et approuvent les rapports.

Précisions concernant chaque étape

Étape 1 – Avant la réunion

Nous mettrons au point des possibilités d'encadrement et du matériel supplémentaire sur la façon d'évaluer une proposition qui pourraient comprendre des séances de breffage en groupe et des vidéos explicatives. Les méthodes d'accès à ces ressources vous seront communiquées par courriel.

Consultez les documents d'évaluation

Une fois que vous aurez accepté de siéger à un comité expert et peu après la date limite pour soumettre les propositions, vous recevrez un courriel pour pouvoir activer votre compte dans le [Système de gestion des contributions de la FCI \(SGCF\)](#). Si vous possédez déjà un compte, vous recevrez un courriel vous avisant que le matériel d'évaluation est accessible. Consultez le document d'[initiation au Système de gestion des contributions de la FCI – Guide des évaluateurs](#) pour en savoir plus.

Effectuez votre évaluation préliminaire

Les documents fournis doivent être la seule source d'information sur laquelle vous fonderez votre évaluation. Il incombe aux établissements demandeurs de démontrer dans leur proposition de quelle manière le projet satisfait à chaque critère d'évaluation et justifie la demande de financement.

Après avoir lu la proposition, vous devrez :

- Cerner les forces et les faiblesses de chaque proposition en fonction de chacun des critères d'évaluation;
- Utiliser l'échelle d'évaluation pour déterminer la mesure dans laquelle une proposition répond à la norme pour chaque critère d'évaluation par rapport aux forces et faiblesses cernées précédemment;
- Saisir dans le SGCF, la cote que vous attribuer à chaque critère et indiquez-en les forces et les faiblesses dans la section « commentaires »;
- Soumettre vos évaluations préliminaires au moins trois jours avant la rencontre du comité.

Consultez la «[Partie 3 – Normes d'évaluation et instructions fournies aux établissements demandeurs \(avec instructions à l'intention des évaluateurs et évaluatrices\)](#)» pour en savoir plus.

Les évaluations préliminaires ne sont pas transmises aux établissements demandeurs. Elles servent uniquement à orienter les discussions pendant la réunion et à aider à la rédaction du ou des rapports du comité.

Étape 2 – Pendant la réunion

Lors de la réunion, vous et les autres membres discuterez de chaque proposition pendant environ 60 minutes. La présidence du comité dirige la discussion, au besoin.

Chaque critère est traité et plus particulièrement lorsque des écarts importants entre les évaluations préliminaires surviennent. La discussion se déroule comme suit :

- L'évaluateur principal ou évaluatrice principale fournit un aperçu de la proposition, la cote qu'elle ou il attribue et une brève justification soulignant les forces et les faiblesses de la proposition en fonction dudit critère d'évaluation;
- La présidence du comité désigne les autres membres pour qu'ils présentent leur(s) évaluation(s) à tour de rôle, y compris toute information supplémentaire ou point de vue divergent;
- La présidence ouvre la discussion au reste du comité;
- La présidence demande au comité de parvenir à un consensus quant à la cote à attribuer :
 - Les comités peuvent attribuer l'une des cinq cotes à chaque critère;
 - La cote attribuée doit refléter fidèlement les forces et les faiblesses identifiées au cours de la discussion.

Les comités experts n'ont pas à formuler de recommandations de financement.

Seules les propositions qui atteignent le seuil d'excellence du concours passeront à l'étape suivante (voir «[Quel est le seuil d'excellence?](#) »).

Étape 3 – Après la réunion

Nous rédigeons les rapports des comités experts

Les membres des comités experts n'ont pas à produire le ou les rapports de leur comité. Le personnel de la FCI rédige l'ébauche du ou des rapports de chaque comité expert de façon à résumer l'évaluation consensuelle des membres du comité ainsi que leurs commentaires. Chaque rapport indiquera aussi les noms des membres du comité et les noms des établissements auxquels ils sont affiliés; toutefois aucun commentaire ne sera nominatif.

Partie 3 – Normes d'évaluation et instructions fournies aux établissements demandeurs (avec instructions à l'intention des évaluateurs et évaluatrices)

Pour évaluer les propositions, utilisez l'échelle d'évaluation présentée à la figure 2 de ce document et reprise ici à des fins de référence rapide.

Échelle d'évaluation



Satisfait à et dépasse largement la norme.



Satisfait à la norme.



Satisfait à la norme, n'ayant que quelques faiblesses mineures.



Satisfait partiellement à la norme, malgré des faiblesses importantes.



Ne satisfait pas à la norme en raison de faiblesses majeures.

Objectif 1

Favoriser des activités de recherche ou de développement technologique concurrentielles sur la scène internationale grâce à la participation équitable de membres d'équipes ayant l'expertise requise.

Les critères d'évaluation associés à cet objectif sont les suivants :

- Recherche ou développement technologique;
- Expertise de l'équipe;
- Composition de l'équipe.

Recherche ou développement technologique

Norme : Les activités de recherche ou de développement technologique sont novatrices, réalisables et concurrentielles sur la scène internationale.

Instructions :

- Décrivez les activités de recherche ou de développement technologique qui seront rendues possibles grâce à l'infrastructure demandée;
- Expliquez les méthodologies qui seront utilisées et discutez de la faisabilité de ces activités en présentant les principales difficultés et les moyens qui seront pris pour les surmonter;
- Décrivez les aspects novateurs des programmes proposés en les positionnant dans l'état actuel des connaissances dans le domaine, autant au Canada qu'à l'étranger (fournissez des références).



Afin de fournir aux évaluateurs et aux évaluatrices le contexte, envisagez de fournir une liste des principaux articles d'infrastructure demandés avant de donner des détails sur les programmes de recherche.



Pour les installations centrales (voir [« Qu'est-ce qu'une installation centrale? »](#)), envisagez tout d'abord de fournir un aperçu général des types de projets qui seront rendus possibles grâce à l'infrastructure, puis une description détaillée d'un échantillon représentatif des projets de recherche prévus.

Instructions à l'intention des évaluateurs et évaluatrices

Dans le cas de certaines propositions, l'infrastructure demandée devra être hébergée dans une installation centrale (voir [« Qu'est-ce qu'une installation centrale? »](#)). Votre évaluation doit alors tenir compte du fait que des établissements demandeurs pourraient devoir fournir un aperçu général des types de projets qui seront rendus possibles grâce à l'infrastructure, puis des descriptions détaillées d'échantillons représentatifs des projets de recherche prévus.



Qu'est-ce qu'une installation « centrale »?

Une installation centrale donne accès à des ressources qui sont généralement trop coûteuses, complexes ou spécialisées pour que des chercheurs et chercheuses puissent les acquérir et les exploiter eux-mêmes de manière rentable. Ces ressources peuvent être les suivantes :

- Services de recherche et d'analyse de pointe;
- Instruments et technologies;
- Expertise;
- Formation et enseignement.

Aussi, une installation centrale :

- Est accessible à de nombreux chercheurs et chercheuses pour y mener leurs activités de recherche

indépendamment de leur affiliation administrative et sans obligation de collaboration ou de corédaction;

- Dispose d'équipements et d'espaces dédiés au service d'un ou plusieurs établissements;
- Est reconnue et soutenue par l'établissement hôte;
- Dispose d'une structure de gouvernance et de gestion clairement définie et d'un plan de gestion solide reflétant son mandat, son étendue et sa complexité;
- Dispose d'une gestion dédiée faisant appel à des personnes possédant l'expertise technique et scientifique nécessaire pour superviser tous les aspects de l'installation.

Expertise de l'équipe

Norme : L'équipe possède l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien les activités de recherche proposées.

Instructions :

- Décrivez l'expertise requise pour mener à bien les activités de recherche proposées;
- Décrivez l'expérience et l'expertise des membres de l'équipe au moyen de résultats de recherche traditionnels ou non. (Voir [« Quels sont les résultats de recherche traditionnels ou non traditionnels? »](#)).



Envisagez de fournir une grille de compétences qui établit une correspondance entre l'expertise des membres de l'équipe et les activités de recherche proposées.

Instructions à l'intention des évaluateurs et évaluatrices

Votre évaluation doit tenir compte des résultats de recherche traditionnels et non traditionnels pour considérer de manière plus inclusive l'expérience et l'expertise des membres de l'équipe (voir [« Quels sont les résultats de recherche traditionnels ou non traditionnels? »](#)) Elle doit aussi prendre en considération les absences professionnelles et l'incidence de ces absences sur la carrière d'un chercheur ou d'une chercheuse pour éviter de pénaliser injustement une proposition.



Quels sont les résultats de recherche traditionnels ou non traditionnels?

Notre processus d'évaluation du mérite prend en considération des résultats de recherche traditionnels et non traditionnels pour évaluer l'expérience et l'expertise des chercheurs et chercheuses.

Voici quelques exemples :

- La publication d'articles de recherche;
- La présentation de nouvelles connaissances ou données (y compris les présentations lors de conférences et autres congrès);
- Le développement de nouvelles technologies;
- La production de logiciels;
- La création de propriété intellectuelle;
- Le fait de contribuer à des politiques ou décisions d'affaires;
- La formation de personnel hautement qualifié;
- Le fait de mener des activités d'engagement communautaire et de sensibilisation;
- La production de matériel communautaire tel que des travaux d'érudition autochtones ou des formations à la sensibilité culturelle;
- L'analyse d'articles, de livres, de présentations et d'autres travaux de recherche sur les médias sociaux, les blogues ou à travers des balados;
- L'organisation d'expositions et d'activités.

Composition de l'équipe

Norme : Les principes d'équité et de diversité ont été pris en compte lors de la composition de l'équipe, y compris dans le choix des responsables d'équipe. On s'engage à créer un milieu de travail inclusif dans lequel tous les membres sont pleinement intégrés à l'équipe et soutenus par elle.

Instructions :

- Décrivez les défis particuliers ou les obstacles systémiques (voir [« Comment définit-on les obstacles systémiques? »](#)) qui existent dans le cadre de vos activités de recherche et qui pourraient empêcher des personnes appartenant à des groupes sous-représentés de faire partie de l'équipe de manière équitable;
- Décrivez au moins une pratique concrète que vous avez mise en place pour surmonter les défis ou les obstacles systémiques que vous avez décrits et qui démontre que vous avez consciemment tenu compte des principes d'équité et de diversité dans la composition de votre équipe;
- Décrivez au moins une pratique concrète que vous adopterez pour favoriser l'inclusion continue des groupes sous-représentés dans votre équipe et indiquez comment vous mettrez en place cette pratique compte tenu des défis ou obstacles systémiques que vous avez décrits.

Consultez le guide du gouvernement du Canada, [Pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche](#), pour trouver des façons d'intégrer ces principes dans vos activités de recherche. Nous vous recommandons aussi de passer en revue le plan d'action et les politiques de votre établissement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.



Comment définit-on les obstacles systémiques?

Les obstacles systémiques sont les politiques ou pratiques en vertu desquelles certaines personnes appartenant à des groupes sous-représentés n'ont pas un accès équitable aux emplois, aux services ou aux programmes, ou en sont exclues. Les groupes sous-représentés peuvent inclure, sans s'y limiter, les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres de minorités visibles ou de groupes racisés, les membres des communautés LGBTQ2+ et les chercheurs et chercheuses en début de carrière.



La façon dont une personne s'identifie (appartenance à un ou à plusieurs groupes sous-représentés) est un renseignement considéré personnel. En aucun cas vous ne devriez divulguer des renseignements personnels sur les membres de votre équipe (le fait que X déclare appartenir à une minorité visible; que l'équipe compte X femmes, X hommes et X personnes en situation de handicap par exemple).

Instructions à l'intention des évaluateurs et évaluatrices

Les propositions soumises à ce concours doivent décrire des mesures concrètes mises en place au moment de composer une équipe de recherche et des mesures concrètes qui contribuent à surmonter les défis ou les obstacles systémiques à la participation de groupes sous-représentés et à créer un milieu de travail inclusif. Les groupes sous-représentés peuvent inclure, sans s'y limiter, les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres de minorités visibles ou de groupes racisés, les membres des communautés LGBTQ2+ et les chercheurs et chercheuses en début de carrière.

Le tableau ci-dessous indique les points à considérer pour vous aider à noter ce critère. Il indique deux cotes : ST (satisfait à la norme) et NS (ne satisfait pas à la norme en raison de faiblesses majeures). Toutefois, nous vous encourageons à utiliser l'éventail complet des cinq énoncés de l'échelle d'évaluation dans vos évaluations (voir [figure 2 : Échelle d'évaluation](#)), à choisir des cotes qui dépassent la norme (EX) ou se situent entre les deux décrites ci-dessous (SF, PS).

	Satisfait à la norme	Ne satisfait pas à la norme en raison de faiblesses majeures
Analyse des défis particuliers ou des obstacles systémiques	Démontre clairement comprendre les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) et des obstacles systémiques dans le contexte des activités de recherche proposées. Fournit une explication claire des défis particuliers de l'équipe en matière d'EDI. Donne des exemples dans l'analyse. Démontre un engagement solide et à grande échelle envers l'EDI.	Ne démontre pas de compréhension des principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) et des obstacles systémiques dans le contexte des activités de recherche proposées. Fournit une analyse non spécifique ou non conforme aux pratiques exemplaires ou ne fait référence à aucun obstacle systémique. Dans l'ensemble, ne démontre pas de compréhension des principes d'EDI ni d'engagement à l'égard de ces principes.
Mesures concrètes pour surmonter les défis ou les obstacles systémiques	Indique au moins une mesure concrète. La mesure indiquée est en rapport avec les activités de recherche proposées. Les défis sont traités.	Ne fournit pas de mesure concrète. Fournit des mesures concrètes qui ne sont pas en rapport avec les activités de recherche proposées. Les défis ne sont pas traités.
Mesures concrètes pour garantir l'inclusion	Indique au moins une mesure concrète pour favoriser l'inclusion continue. Situe la mesure dans le contexte des défis de l'équipe. Fournit une description claire du plan de mise en œuvre, y compris des obstacles potentiels liés à son exécution.	Ne fournit pas de mesure concrète pour garantir une inclusion continue. Indique une mesure qui n'est pas en rapport avec l'équipe de recherche. N'a pas de plan de mise en œuvre. Fournit une description imprécise du plan de mise en œuvre. Fournit un plan de mise en œuvre irréaliste. Ne tient pas compte des défis potentiels liés à la mise en œuvre de la mesure.

Objectif 2

Accroître et optimiser la capacité des établissements et des communautés de recherche à mener les activités de recherche ou de développement technologique proposées pendant la durée de vie utile de l'infrastructure.

Les critères d'évaluation associés à cet objectif sont les suivants :

- Infrastructure;
- Pérennité.

Infrastructure

Norme : L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche proposées et améliore de manière optimale les capacités existantes.

Instructions :

- Décrivez chaque article demandé, notamment les équipements de pointe et à usage intensif qui fonctionnent régulièrement et de façon fiable sur une longue période (équipements « workhorse »). Décrivez également les mises à niveau des équipements existants. Enfin, expliquez pourquoi chaque article est nécessaire (y compris s'il doit remplacer une infrastructure ou des équipements existants). Dans la mesure du possible, faites référence aux méthodologies précises indiquées dans la section [« Recherche ou développement technologique »](#);
- Expliquez comment l'infrastructure demandée améliore les capacités de l'infrastructure existante de votre établissement et des établissements partenaires, et s'y intègre.



Envisagez de fournir un tableau qui établit une correspondance entre l'infrastructure demandée et les activités de recherche proposées.

Instructions à l'intention des évaluateurs et évaluatrices

Votre évaluation doit aussi prendre en compte la pertinence du budget et de l'estimation des coûts. Cette évaluation du budget devrait également relever toute dépense qui n'est pas adéquatement justifiée compte tenu des activités de recherche planifiées.

Pérennité

Norme : L'infrastructure sera utilisée et maintenue de façon optimale pendant sa durée de vie utile grâce à des engagements concrets.

Instructions :

- Présentez un plan de gestion qui :
 - Décrit comment l'infrastructure sera utilisée de manière optimale (accès des utilisateurs et utilisatrices et niveau d'utilisation);
 - Décrit comment l'infrastructure sera exploitée et maintenue durant sa vie utile;
 - Indique les coûts d'exploitation et de maintenance ainsi que les sources de revenus prévus pendant la durée de vie utile de l'infrastructure. Faites référence aux tableaux « Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance » du module « Description du projet ».

- Dans le cas de grands projets complexes, décrivez le modèle de gouvernance proposé pour l'infrastructure demandée, y compris la composition de ses instances décisionnelles.

Dans le cas de projets multiétablissements demandant une contribution additionnelle pour couvrir les frais d'administration associés à la gestion et à la gouvernance, veuillez fournir une justification.



Si l'on s'attend à ce que l'infrastructure produise un volume important de données, décrivez comment ces données seront gérées.

Instructions à l'intention des évaluateurs et évaluatrices

Dans le cas d'un projet multiétablissements comptant au moins trois établissements partenaires qui mettent leurs ressources en commun ou hébergent chacun une partie de l'infrastructure, les établissements demandeurs pouvaient demander jusqu'à cinq pour cent supplémentaires par rapport à la somme demandée à la FCI. Cette contribution additionnelle doit servir à couvrir les frais d'administration associés à la gestion et à la gouvernance de ces projets. Votre évaluation doit donc aussi prendre en compte la justification fournie. Exemples des coûts admissibles :

- Les salaires du personnel non enseignant (gestionnaires, personnel professionnel, administratif, consultants et consultantes) dont les fonctions sont directement liées à la gouvernance et à la gestion de l'installation;
- Les coûts relatifs aux séances d'un conseil d'administration et d'un comité de gouvernance, y compris les frais de télécommunication, de partage de documents et de déplacement.

Objectif 3

Générer des retombées socioéconomiques, environnementales ou en matière de santé pour la population canadienne.

Le critère d'évaluation associé à cet objectif est le suivant :

- Retombées.

Retombées

Norme : L'équipe et ses partenaires ont un plan bien défini pour transférer les résultats des activités de recherche ou de développement technologique. Les résultats sont susceptibles de générer des retombées socioéconomiques, environnementales ou en matière de santé pour la population canadienne.

Instructions :

- Décrivez comment l'équipe prévoit transférer les résultats des programmes de recherche ou de développement technologique;
- Décrivez l'expérience de l'équipe en matière de mobilisation des connaissances et de transfert technologique;
- Décrivez les retombées potentielles pour le Canada, y compris les compétences que le personnel hautement qualifié acquerra grâce à l'infrastructure demandée.



Outre les retombées habituelles, voici d'autres exemples que vous pourriez envisager: participation accrue des groupes sous-représentés (y compris celles et ceux qui pourraient faire face à des obstacles systémiques (voir « [Comment définit-on les obstacles systémiques?](#) »)), enrichissement de la culture scientifique du public, mobilisation du public, partenariats à l'extérieur du milieu de l'enseignement, publication d'ensembles de données.

Instructions à l'intention des évaluateurs et évaluatrices

Votre évaluation doit aussi prendre en compte un large éventail de retombées potentielles. Outre les retombées habituelles, voici d'autres exemples que vous pourriez vouloir prendre en considération :

- Participation accrue des groupes sous-représentés (y compris celles et ceux qui pourraient faire face à des obstacles systémiques (voir « [Comment définit-on les obstacles systémiques?](#) »));
- Enrichissement de la culture scientifique du public;
- Mobilisation du public;
- Partenariats à l'extérieur du milieu de l'enseignement;
- Publication d'ensembles de données.